



SAISON 2019 - 2020

Fondée en 1982, l'Escrime Club Mouvallois (ECM) est une association de loi 1901 déclarée en préfecture et agréée par le Ministère des Sports.

Affiliée à la Fédération Française d'Escrime, son but est de promouvoir la pratique de l'escrime sous ses différentes formes, loisir ou compétition. L'ECM détient le label fédéral « Ecole Française d'Escrime »

Groupes et horaires d'entraînement

Selon l'âge, l'ancienneté dans la pratique et le niveau, les adhérents de l'ECM fréquentent l'un des cinq groupes ci-dessous, aux horaires indiqués.

Les cours sont encadrés par un ou deux Maître(s) d'armes diplômé(s) d'Etat.

ECOLES D'ESCRIME	1ER GROUPE
<p><u>Enfants (7-10 ans – à partir de 2012) :</u> Mercredi de 15h00 à 16h00 ou Vendredi de 18h00 à 19h00</p> <p><u>Pré – adolescents et adolescents (11 ans et +) :</u> Selon l'âge : Lundi de 18h30 à 20h00 ou vendredi de 19h00 à 21h00</p>	<p>Mardi de 18h30 à 19h45 et Jeudi de 18h30 à 19h30</p>
2EME GROUPE	3EME GROUPE
<p>Lundi de 18h30 à 20h00 et Mercredi de 16h00 à 17h30</p>	<p>Mercredi de 18h00 à 20h00 et Vendredi de 19h00 à 21h00 + Jeudi de 19h30 à 20h45 : leçons individuelles sur réservation</p>

Licence et cotisation

➤ Licence fédérale 2020

La licence de la Fédération Française d'Escrime (FFE) est payable avec la cotisation. A partir du 1^{er} septembre 2019, elle est valable du jour de la demande jusqu'au 31 août 2020.

➤ Cotisation du club

Elle est annuelle et payable à l'inscription. Le Conseil d'Administration étudiera au cas par cas les demandes particulières (paiement en dehors des modalités prévues, aide exceptionnelle etc...)
 Contacter le trésorier pour toute précision complémentaire (coordonnées page 6)

Modalités de paiement

⇒ Licence et cotisation sont annuelles et restent exigibles dans leur intégralité, sans tenir compte de l'assiduité de l'adhérent (cf. règlement intérieur).

1 adhérent	Règlement en 1 ou 2 fois 1 ou 2 chèques (licence + cotisation)
2 adhérents ou plus	Règlement en 1, 2 ou 3 fois 1, 2 ou 3 chèques (licence + cotisation)

Dates d'encaissement des chèques pour un paiement fractionné :

- ⇒ 1^{er} chèque : le 1^{er} octobre 2019
- ⇒ 2^{ème} chèque : le 1^{er} janvier 2020
- ⇒ 3^{ème} chèque : le 1^{er} avril 2020

TARIFS = LICENCE FFE + COTISATION CLUB

Catégories d'âge	Licences Fédération Française d'Escrime – Option 0
Moins de 9 ans (2011-2012)	50,50 €
Moins de 11 ans à Vétérans (2010 et avant)	56,50 €

☛ **Pour les compétiteurs : dès la catégorie Moins de 15 ans soit 2006 et avant, obligation de prendre un « Passeport compétition », soit plus 6 euros pour la saison sportive.**

Groupes	Cotisations club 1 ^{er} adhérent	Cotisations club 2 ^{ème} adhérent	Cotisations club 3 ^{ème} adhérent
1 ^{ère} année Ecoles d'Escrime	150,50 € + licence FFE	123 € + licence FFE	98 € + licence FFE
2 ^{ème} année 1 ^{er} – 2 ^{ème} – 3 ^{ème} Groupes	168,50 € + licence FFE	138 € + licence FFE	113 € + licence FFE
3 ^{ème} année et au- delà 1 ^{er} – 2 ^{ème} – 3 ^{ème} Groupes	189,50 € + licence FFE	133 € + licence FFE	108 € + licence FFE

Paiement

Merci de rédiger votre chèque (ou en cas de paiement fractionné, vos chèques), à l'ordre de l'Escrime Club Mouvallois. Son montant représente la licence fédérale plus la cotisation du club.

Informations licence Fédération Française d'Escrime

La licence 2020 de la FFE couvre l'adhérent en Responsabilité Civile, Accident Corporel et Assistance rapatriement, dans la mesure où celui-ci est muni d'un certificat médical de non contre-indication la pratique du sport ou de l'escrime en cours de validité. La FFE vous informe sur le montant des garanties souscrites (voir fiche d'information fédérale jointe au dossier d'inscription et le tableau d'affichage dans la salle d'armes).

⇒ Si vous souhaitez souscrire les options proposées par la FFE (Options : P ou +), vous devez en faire la demande; sans précision de votre part, nous souscrivons l'option de base 0.

Certificat médical

1^{ERE} DELIVRANCE D'UNE LICENCE :

La première délivrance d'une licence nécessite la production d'un certificat médical datant de moins d'un an (au jour de la demande), attestant l'absence de non contre-indication à la pratique du sport ou le cas échéant de l'escrime. **Lorsque la licence sollicitée permet la participation aux compétitions (à partir de 2012 et avant), le certificat médical doit comporter la mention « en compétition ».**

► Pour les vétérans (1980 et avant) le certificat médical sera établi obligatoirement sur un modèle fédéral spécifique (joint au dossier d'inscription)

RENOUVELLEMENT DE LICENCE :

Pour le renouvellement de la licence, présentation **tous les trois ans**, d'un certificat médical datant de moins d'un an (au jour de la demande).

Les années où le certificat médical n'est pas exigé, l'escrimeur renseigne un **questionnaire de santé (joint au dossier d'inscription) :**

- Si toutes les réponses sont négatives, remettre au club l'**attestation santé (jointe au dossier d'inscription)** qui permettra d'effectuer la demande de licence.
- En présence d'une seule réponse positive au questionnaire, l'escrimeur doit montrer son questionnaire renseigné à son médecin et produire un nouveau certificat médical attestant de l'absence de non contre-indication (**sur demande au club**) pour obtenir le renouvellement de la licence.

Dans tous les cas, la participation aux compétitions (à partir de 2012 et avant) est conditionnée par la mention « en compétition » sur le certificat médical.

► **Pour les vétérans (1980 et avant) le certificat médical sera établi obligatoirement sur un modèle fédéral spécifique (joint au dossier d'inscription)**

SIMPLE SURCLASSEMENT :

Il est nécessaire pour la participation à des compétitions dans les catégories d'âge immédiatement supérieure : elle est possible à partir de la catégorie Moins de 11 ans 2^{ème} année (2009).

► **Cas particulier des Moins de 11 ans 2^{ème} année (2009) et Moins de 13 ans 1^{ère} année (2008) :** formulaire fédéral spécifique à faire remplir par un médecin du sport (sur demande au club).

A partir de 2007 (Moins de 13 ans 2^{ème} année) et jusqu'en 2000 (Moins de 20 ans 3^{ème} année), formulaire fédéral spécifique, valable 1 an, à faire remplir par un médecin (**sur demande au club**).

Coupons Sport ancv –

Le club accepte, sous réserve de leur validité, les **Coupons Sport** de l'ANCV, en règlement de la licence et de la cotisation.

Prêt du matériel et conditions du prêt

Conformément à son règlement intérieur, le club prête le matériel nécessaire à la pratique de l'escrime à tout nouvel adhérent **pendant un an seulement**. Dès la deuxième année et en l'absence de système de location des équipements, les adhérents doivent acquérir progressivement leur matériel personnel en respectant les rythmes d'acquisition prescrits.

Respect des rythmes d'acquisition

Dès la rentrée, les Maîtres d'armes contrôleront le matériel personnel de chaque adhérent et veilleront au respect des rythmes d'acquisition.

Au 1er novembre 2019 au plus tard, le matériel manquant devra avoir été commandé ou acquis (voir fiche commande matériel jointe au dossier d'inscription) En cas de manquement à ces dispositions, le prêt du matériel emprunté au club cessera (cf. règlement intérieur)

RAPPEL IMPORTANT : le matériel emprunté au club ne l'est que pour la durée d'un cours, ou d'une compétition. Il ne peut en aucun cas être gardé par l'adhérent après la fin du cours ou de la compétition. En cas de dégradation, ou de perte du matériel emprunté, et ce quelles qu'en soient les circonstances, l'adhérent devra en assurer la remise en état à ses frais ou procéder à son remplacement.

Commande du matériel par l'intermédiaire du club

Le club se charge des commandes de matériel pour ses adhérents (remise de 10 à 15 % sur le prix catalogue des fournisseurs). Quatre commandes environ sont assurées au cours de l'année, sous réserve cependant que leur volume soit assez important (dates approximatives des commandes : octobre, novembre, février et mai). Voir les Maîtres d'armes qui vous conseilleront et enregistreront votre commande. **Paiement à la réception du matériel, après facturation.**

Réparation du matériel

L'ECM assure un service de réparation du matériel pour ses adhérents.

Prêt d'armoires individuelles

Des armoires individuelles peuvent être mises à disposition des adhérents pour la durée de la saison sportive, moyennant la somme de 1,50 €. Les clés des armoires doivent rester à la salle d'armes, dans l'armoire prévue à cet effet.

Participation aux compétitions

L'accès aux compétitions officielles individuelles ou par équipes est autorisée à partir de la 2^{ème} année dès la catégorie d'âge « Moins de 9 ans » (2011 et 2012), et après accord des Maîtres d'armes.

Dès la 2^{ème} année de pratique et dans le cadre du passage et de la validation des « Lames et des Armes » de la Fédération Française d'Escrime, la participation à 1 compétition individuelle ou par équipe par an, est souhaitée (Epreuve interne du club, regroupement départemental, circuit régional. Voir modalités au club)

Calendrier des compétitions – invitations – informations – résultats

- Comité Régional des Hauts-de-France : <http://www.escrime5962.com/>
- Comité Départemental Nord d'Escrime (Regroupements) : <http://www.escrime59.fr/>
- Fédération Française d'Escrime : <http://www.escrime-ffe.fr/>

Catégories d'âge

Moins de 9 ans : escrimeurs nés en 2011 et 2012	Moins de 11 ans : escrimeurs nés en 2009 et 2010
Moins de 13 ans : escrimeurs nés en 2007 et 2008	Moins de 15 ans : escrimeurs nés en 2005 et 2006 (Compétiteurs : passeport compétition nécessaire)
Moins de 17 ans : escrimeurs nés en 2003 et 2004 (Compétiteurs : passeport compétition nécessaire)	Moins de 20 ans : escrimeurs nés en 2000, 2001 et 2002 (Compétiteurs : passeport compétition nécessaire)
Seniors : escrimeurs nés en 1999 et avant (Compétiteurs : passeport compétition nécessaire)	Vétérans : escrimeurs nés en 1980 et avant (Compétiteurs : passeport compétition nécessaire)

Membres du Conseil d'Administration et enseignants

PRESIDENT	VICE-PRESIDENT	TRESORIER
<p style="text-align: center;">M. Yves VERHAEGHE</p> <p>Mail : yverhaeghe@nordnet.fr</p> <p>Tél. : 06 07 66 40 59</p>	<p style="text-align: center;">M. Hachémi SASSI</p> <p>Mail : hachemi.sassi@neuf.fr</p> <p>Tél. : 03 20 94 21 81</p>	<p style="text-align: center;">M. Sébastien COUSIN</p> <p>Mail : seb.cousin62@gmail.com</p>

SECRETAIRE	AUTRES MEMBRES
<p style="text-align: center;">Mme Anne-Sophie LEBLON</p> <p>Mail : bruno.leblon@wanadoo.fr</p>	<p style="text-align: center;">Mme Anne ISTRIA</p> <p style="text-align: center;">Mme Marion DUPRIEZ</p> <p style="text-align: center;">M. Vincent BEGUERY</p> <p style="text-align: center;">M. Pierre BEGUERY</p> <p style="text-align: center;">M. Jean-Pierre RENIER</p> <p style="text-align: center;">Mme Clémence LEBLON</p>

ENSEIGNANTS	
<p style="text-align: center;">M. Pierre DRUON</p> <p>Mail : pierre.druon58@orange.fr</p> <p>Tél. : 06 88 02 29 94</p>	<p style="text-align: center;">M. Lucas ABDELLAH</p> <p>Mail : lucas.abdellah@laposte.net</p> <p>Tél. : 06 59 80 62 24</p> <p style="text-align: center;">M. Stéphan DELENGAIGNE</p> <p>Mail : stephan.delengaigne@gmail.com</p> <p>Tél. : 06 84 57 53 95</p>
<p style="text-align: center;">Téléphone club : 07 83 63 67 42</p> <p style="text-align: center;">Email : ecmouvallois@free.fr</p>	<p style="text-align: center;">Site : http://escrime-mouvoux.fr/</p>

